

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2021

Sous la présidence de M. Patrick BECKER, Maire

Convocation du 20 septembre 2021

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à 20 heures 05 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BECKER, Maire.
La séance était publique.**

Membres présents : BECKER Patrick, DE LAZZER Xavier, GUILLET Sonia, BUSCHMANN Bernard, PRIORE Lise, WINCKEL Marie-Claude, BOHN Carmen, VICENTE Victor, GILLAIN Séverine, KLEIN Thomas, DORVEAUX Priscilla

Membres absents excusés : LEFEVRE Didier, DAMASIO Michaël, THILL Patrick, WEBER Lydie

Procurations : Didier LEFEVRE donne procuration à Patrick BECKER
Michaël DAMASIO donne procuration à Sonia GUILLET
Lydie WEBER donne procuration à Xavier DE LAZZER

Secrétaire de séance : Lise PRIORE

Préambule :

En préambule de la séance, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2021.

2021-028 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 35H

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire informe que le poste d'accueil de la mairie arrive au terme de sa durée d'un an. Afin d'assurer la continuité de ce poste, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif territorial pour pouvoir embaucher une secrétaire administrative à l'accueil.

Monsieur le Maire propose donc la création d'un Poste d'Adjoint Administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021. Si le poste ne pouvait être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021.

2021-029 DON D'UN TABLEAU SOLOTAREFF AUX ECOLES DE KUNTZIG ET BAPTEME DES ECOLES

Les enseignants de Kuntzig ont proposé de donner un nom à nos écoles.

Un travail avec les enfants scolarisés a abouti à une proposition de nomination en la personne de Grégoire SOLOTAREFF, auteur, dessinateur de littérature pour la jeunesse. Ce dernier a été contacté pour lui soumettre ce projet qu'il a accepté.

Dans le cadre de l'opération de baptême, Monsieur SOLOTAREFF a fait don à la Commune d'une toile dont il est l'auteur, sur châssis de 2mx3m, peinture acrylique, représentant un crocodile (intitulé de la toile : Le crocodile), pour une valeur estimée par l'artiste à 10.000 € (photo de la toile en annexe).

Le rapatriement de la toile et de son châssis, qui se trouvent à Paris à l'Ecole des Loisirs, est à la charge de la Commune.

Pour cette manifestation de baptême de nos écoles qui aura lieu le vendredi 19 novembre 2021, Monsieur SOLOTAREFF nous honorera de sa présence.

Seront à charge de la Mairie pour l'organisation de cet événement :

- Frais de rapatriement de la toile,
 - Frais de transport de Monsieur SOLOTAREFF,
 - Frais d'hébergement et de repas de Monsieur SOLOTAREFF (1 nuit et 2 repas),
 - Frais de réception pour la manifestation de baptême des écoles,
 - Frais de réalisation de deux plaques en plexiglas qui seront fixées sur le mur des deux écoles,
- Soit un total d'environ 2.000 €.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 13 voix pour et une abstention,

- accepte ce don,
- approuve les modalités citées ci-dessus,
- autorise le Maire à régler les factures se rapportant à cet évènement.

2021-030 ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE NEIGE

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention par l'école primaire de Kuntzig pour un séjour en classe de neige.

Le coût de ce projet s'élève à 49.950 € transport compris (dont 6.840 € pour 2 bus). Cela représente un coût par élève d'environ 550 €.

Des actions seront organisées par l'équipe enseignante et par l'APEEK afin de réduire le coût du séjour.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 5.000 € à l'école primaire pour le séjour en classe de neige. Cette subvention est destinée prioritairement aux familles défavorisées dans l'impossibilité matérielle de permettre à leurs enfants de participer à la classe de neige. Elle devra être répartie par le directeur d'école en direction des familles dont le coefficient familial est le plus faible, afin de permettre à tous les enfants de participer à ce séjour en classe de neige. L'octroi de cette subvention par la commune est soumis à cette condition. Il en sera expressément fait mention dans le courrier d'information destiné à l'école auquel cette délibération sera annexée. Une information concernant la répartition de cette subvention devra être transmise par la direction de l'école.

2021-031 COLLEGE MERMOZ YUTZ : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'Association Sportive du Collège Jean Mermoz de YUTZ. C'est la première fois que cette association sollicite la Commune.

Cette association propose des activités sportives extra-scolaires diverses auxquelles les élèves peuvent participer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

2021-032 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DU VILLAGE 2021/2022

Chaque année, le Maire expose aux membres du conseil municipal, les propositions de subventions annuelles aux différentes associations de la commune. Cette année encore et malgré le contexte de la crise que nous avons traversée, Monsieur le Maire propose de maintenir les subventions comme les années précédentes, de la façon suivante :

- Part fixe par association : 200 €
- Part par adhérent : 12 €

Après délibération le conseil municipal accepte à l'**UNANIMITE** cette part fixe et cette part par adhérent.

Afin de pouvoir calculer le montant de la subvention, les associations ont transmis à la mairie le nombre d'adhérents de leur association ainsi que leur bilan. Cependant, trois associations n'ayant pas fourni la totalité des documents, la décision du montant de leur subvention est reportée au prochain conseil, sous réserve d'avoir obtenu les documents demandés.

Les subventions ainsi calculées sont les suivantes :

- **FORUM (205 adhérents) : 2 660 €** (approuvé à la majorité 13 voix POUR + 1 abstention)
- **CARREFOUR (15 adhérents) : 380 €** (approuvé à l'unanimité)
- **KTZ&Cie (50 adhérents) : 800 €** (approuvé à l'unanimité)
- **K.At Games (18 adhérents) : 416 €** (approuvé à l'unanimité)
- **APEEK (---- adhérents) : 0 €** (reporté au prochain conseil)
- **SEP A SIMPLE (---- adhérents) : 0 €** (reporté au prochain conseil)
- **J.S.K (-----adhérents) : 0 €** (reporté au prochain conseil)
-

2021-033 SPECTACLE JULIEN STRELZYK–TARIFS BILLETS D'ENTREE

La commune a sollicité Julien STRELZYK pour présenter son spectacle « Santé » dans la salle de l'Hexagone le 3 octobre prochain.

Cette manifestation étant ponctuelle avec entrée payante, il y a lieu de fixer un tarif pour la vente des billets d'entrée, soit :

Par adulte : 18 €

Par enfant moins de 16 ans : 10 €

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité la vente des billets aux tarifs indiqués ci-dessus.

2021-034 TELETHON 2021 – TARIFS REPAS/SPECTACLE

Lors du Téléthon 2021 qui se déroulera le samedi 27 novembre prochain à Kuntzig, un repas/spectacle sera organisé. Il y a lieu de fixer le tarif du repas qui sera proposé lors de cette manifestation.

Soit :

Prix par adulte : 25 €

Prix par enfant de moins de 10 ans : 15 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les prix fixés ci-dessus.

POINTS D'INFORMATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil de divers travaux réalisés au cours des dernières semaines :

Conformément à une demande du Ministère de l'Education Nationale, des cadres et affiches murales avec le texte de la Marseillaise, de la devise républicaine et de la charte de la laïcité ainsi que les drapeaux français et européen ont été réalisés et apposés dans les écoles (pour un montant de 399 € HT, soit 506 € TTC). Des plaques en plexiglas ont été réalisées à cet effet pour un montant de 347 € HT, soit 416 € TTC.

Pour le baptême des deux écoles qui porteront le nom de Grégoire SOLOTAREFF, des plaques ont également été réalisées pour un montant de 478 € HT, soit 573 € TTC.

Afin d'assurer la signalétique de la Maison des Associations, sur demande de Forum, un devis a été établi pour la réalisation d'une enseigne non lumineuse à hauteur de 3.380 € HT, soit 4.056 € TTC.

Le pignon de la Maison des Association présentant des problèmes d'étanchéité sur le bardage en ardoise entraînant des moisissures, des devis ont été demandés aux sociétés BOCQUI et LESTAN. Le devis de la société BOCQUI à hauteur de 9.960 € a été retenu.

La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville propose aux municipalités une formation gratuite sur le sujet des violences sexistes et sexuelles afin que les élus soient en mesure de mieux gérer ce type de situation et d'améliorer la prise en charge des victimes. Cette formation aura lieu les 14 et 15 octobre 2021 dans l'ancien collège de Yutz.

Fin de la séance à 22 heures 05 minutes